

PP26 18/04/2011

Santé au travail

Il reste beaucoup à faire

CFE-CGC

59 rue du Rocher
75008 Paris
☎ 01 55 30 12 12
www.cfecgc.org

Le Conseil d'orientation des conditions de travail (COCT) vient de faire un état des lieux de la santé et de la sécurité au travail.

Les accidents du travail stagnent à un trop haut niveau, malgré la désindustrialisation de notre économie.

Les maladies professionnelles progressent fortement. La CFE-CGC dénonce les tentatives de manipulation des tableaux de maladie professionnelle, comme le tableau 57 des affections périarticulaires de l'épaule notamment, provoquées par certains gestes et postures de travail : ces modifications risquent d'entraîner une baisse artificielle du bilan des troubles musculo-squelettiques.

Le COCT montre que les services de santé au travail ont une activité sur les conditions de travail dite de tiers temps insuffisante : 21% alors que les textes prévoient que cette action est prioritaire sur les visites médicales. C'est bien la gouvernance patronale qui est en cause.

Les risques psycho-sociaux ont bénéficié de multiples accords. Mais ceux-ci révèlent une conception du dialogue social manipulatrice qui évite le CHSCT et n'engagent pas ou peu les directions des entreprises.

La CFE-CGC apprécie de voir des campagnes mises en place - assez difficilement - avec la branche accident du travail de la Sécurité sociale et certains services de santé au travail pour inciter les entreprises à bien vouloir déclarer les risques cancérogènes. Elle note cependant que cette initiative est prise pour compenser le refus des entreprises de respecter l'article L 461-4 du Code de la Sécurité sociale !

La CFE-CGC exige que les institutions comme l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), les comités techniques nationaux, les Observatoires régionaux de la santé au travail (ORST), bénéficient d'une implication des partenaires sociaux, ce qui ne peut être réalisé qu'avec des statuts qui le permettent.

La CFE-CGC dira son opposition au projet d'étranglement budgétaire de l'ANACT même si elle a exprimé son vœu d'une meilleure coordination des institutions de prévention.

Service Communication
Pierre Jan
☎ : 01 55 30 12 92
Fax : 01 55 30 12 60
Mél : pierre.jan@cfecgc.fr